



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2016-03 du 22 Février 2016

Vu la Constitution du 2 décembre 1996 et notamment son article 41,

Considérant les excellentes relations que l'Empire entretient avec la Thaïlande,

Considérant dès lors qu'il convient de nommer un représentant de l'Empire pour la Thaïlande,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article Premier :

M. Michel CEBE est nommé Consul de Thaïlande.

Article 2

Le consulat de la Thaïlande est implanté dans le district de MAENAM à KOH SAMUI (THAILANDE)

Article 3

Le Consul de la Thaïlande représente l'Empire sur ce territoire étranger et est habilité à lier toutes relations diplomatiques utiles avec les autorités de Thaïlande.

Frank-Marc 1er

Imperator et Rex